



**Corporation de gestion de la
certification forestière des
territoires publics du BSL**

Protocole d'engagement des membres

ENTRE : Corporation de gestion de la certification forestière des territoires publics du Bas-Saint-Laurent, corporation légalement constituée ayant son siège social au 318 Route 230 Est, Sainte-Hélène (Québec) G0L 3J0 et dûment représentée aux fins des présentes par MM Jean-François Desbiens et Normand Simard, lesquels se déclarent dûment autorisés aux fins des présentes.

ci-après appelée le «**groupe**»;

ET : [membre], corporation légalement constituée ayant son siège au [adresse], dûment représentée aux fins des présentes par [représentant(e)], lequel se déclare dûment autorisé aux fins des présentes.

ci-après appelé le «**membre**».

ATTENDU QUE la certification forestière s'inscrit parmi les objectifs que l'État a intégré à son projet d'aménagement durable du territoire forestier depuis 2013;

ATTENDU QUE la certification des territoires forestiers de tenure publique constitue un enjeu majeur pour la région du Bas Saint-Laurent (BSL);

ATTENDU QUE de nombreuses usines de transformation au BSL sont déjà dotées d'un mécanisme de traçabilité des bois leur permettant de prendre en charge l'approvisionnement en fibres certifiées par le FSC®;

ATTENDU QUE l'ensemble des détenteurs de garantie d'approvisionnement et de permis de récolte de bois aux fins de l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois se sont mis d'accord sur le partage des frais entre les membres pour la mise en commun de divers services, en plus d'assurer une gestion coordonnée;

ATTENDU QUE le **membre** ci-dessus mentionné est disposé à faire partie du **groupe**;

VU l'unanimité au sein de l'industrie forestière régionale et de ses principaux partenaires;

IL EST ENTENDU ET CONVENU ENTRE LES PARTIES :

1. DROITS ET DEVOIRS DU MEMBRE

- a) Il convient de devenir membre du groupe de certification ;
- b) Il s'engage à respecter et à promouvoir les principes et critères du FSC dans le cadre des activités d'aménagement qui se dérouleront sur les territoires où des droits lui ont été consentis ;
- c) Il s'engage à signer tous documents nécessaires et requis par le **groupe** tels que décrits dans le manuel de procédures ;
- d) Il s'engage à respecter les devoirs et obligations des membres du **groupe** tels que décrits dans le manuel de procédures ;
- e) Il reconnaît l'autorité du gestionnaire du certificat et s'engage à respecter toutes les décisions prises par le **groupe** quant à l'aménagement du territoire où des droits lui ont été consentis ;
- f) Il s'engage à verser la contribution financière requise par le **groupe** et à participer aux audits de vérification et autorise le **groupe** à intervenir en son nom auprès de l'organisme accrédité par FSC pour les besoins de la certification forestière ;
- g) Il autorise le **groupe** à obtenir et utiliser les données de nature confidentielle pour les besoins de reddition de comptes aux fins de la certification forestière ;
- h) Il s'engage aussi à participer à toutes les séances d'information et de formation qui lui sont destinées ;
- i) Il s'engage de plus à agir suite à toutes mesures correctrices qui lui seront demandées.

2. ENTREPRENEUR

Le **membre** s'engage de plus à informer tout entrepreneur avec qui il pourrait contracter dans le but de la réalisation des travaux découlant de sa GA ou de son PRAU, non désigné par le mandataire de gestion, des obligations que celui-ci devra respecter particulièrement en ce qui concerne la norme FSC et toutes les instructions qui pourraient être données par le **groupe** quant au résultat d'un audit et des mesures correctrices à envisager et à respecter;

3. DURÉE

Le présent engagement est pour toute la durée du certificat ;

4. AVIS

Toute demande ou avis requis ou donné en vertu du présent protocole sera valable s'il est donné par poste recommandée ou certifiée ou par télécopieur ou par courriel :

a) En ce qui concerne le **groupe**, à l'adresse suivante :

Corporation de gestion de la certification forestière des
territoires publics du BSL.
318, Route 230 Est,
Sainte-Hélène (Québec) G0L 3J0
info@cgcbssl.com

b) En ce qui concerne le **membre**, à l'adresse suivante :

[adresse et courriel]

5. DIVERS

- a) L'interprétation du présent contrat est régie par les lois du Québec;
- b) Les attendus font partie intégrante du présent protocole;
- c) Ce protocole ne peut être modifié que par écrit et accord des deux parties au protocole;

Pour le **groupe**

Pour le **membre**

Ce _____ 2016

Ce _____ 2016